

Société suisse
des ingénieurs et des architectes

Sia Norme
Edition
1998

384.501

Radiatoren und Konvektoren - Teil 1: Technische Spezifikationen und Anforderungen

Radiators and convectors - Part 1: Technical specifications and requirements

Radiateurs et convecteurs - Partie 1: Spécifications et exigences techniques

La norme européenne EN 442-1:1995 complété par l'avant-propos national a le statut d'une norme suisse.

Avant-propos national: voir page suivante.

En Suisse la présente EN est de la compétence du groupe suisse CEN/TC 130 «Corps de chauffe sans source de chaleur intégrée».

Numéro de référence:
SN EN 442-1:1995 F

Valable dès: 1.1.98

Editeur:
Société suisse
des ingénieurs et des architectes,
Case postale, CH-8039 Zurich

Dans le cadre d'un accord entre les pays de l'Union Européenne (UE) et de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), la Suisse s'est engagée à réduire les entraves techniques commerciales par l'adoption des Normes Européennes harmonisées (EN).

Les normes EN 442-1, 442-2 et 442-3 équivalent aux normes suisses SIA 384.501, SIA 384.502 respectivement SIA 384.503. Elles remplacent la norme SIA 380/2.

La norme EN 442-1 détermine les données et exigences techniques liées aux corps de chauffe et établit les données que le producteur doit tenir à la disposition du marché.

La norme EN 442-2 traite de la méthode d'essai et des données de puissance.

La norme EN 442-3 régit l'évaluation de la conformité.

La norme SIA 384.501 comprend les 10 pages du texte EN 442-1 - en tant que partie normative - ainsi que le présent avant-propos national.

Les nouvelles normes se différencient de la norme SIA 380/2 principalement par la prise en compte des directives européennes relatives aux produits de la construction (89/106/EWG) ainsi que par le règlement de la puissance normative de chauffe des corps de chauffe à une température de départ de 75 °C et à une température de retour de 65 °C (différence de température normative de 50 K). Le calcul de la puissance calorifique est réalisé dans une cabine de mesure fermée et refroidie.

Les modifications de ces normes impliquent de procéder à la mesure de tous les corps de chauffe disponibles sur le marché actuellement. Le temps nécessaire à cette opération implique la mise en place de dispositions transitoires. L'Union européenne des producteurs de corps de chauffe EURORAD a décidé que, durant cette période de transition, elle recommanderait, pour tous les radiateurs mesurés avant le 31.7.1997, l'application des nouvelles conditions de la norme pour ce qui concerne les puissances calorifiques. Cette recommandation a été adoptée par la plupart des pays européens et fait, pour notre pays, partie intégrante de ces normes.

Réglementation provisoire

Les données techniques mentionnées dans la documentation du producteur ou de ces représentants, relative au choix, au montage et à l'identification des corps de chauffe doivent correspondre à ces normes; ceci concerne tout particulièrement la puissance calorifique normative.

Jusqu'au 31 décembre 2001, la réglementation transitoire suivante fait foi:

1. Pour les corps de chauffe enregistrés au 31.7.1997 auprès de l'Association Suisse de contrôle de la puissance calorifique des corps de chauffe ("Association de contrôle"), la puissance calorifique normative peut, en accord avec ces normes, être convertie à partir de la puissance de chauffe enregistrée selon SIA 380/2 d'après les méthodes de calcul et les facteurs de conversion recommandés par EUROCAD. Pour ce qui concerne les corps de chauffe certifiés par un institut européen de certification, tel que DIN CERTCO ou AFNOR, la conversion sera effectuée par ledit institut de certification; quant aux autres corps de chauffe, l'Association de contrôle procédera à leur conversion sur requête du producteur.
2. Tous les autres corps de chauffe devront subir les mesures requises par ces normes et les indications des catalogues devront correspondre aux résultats des mesures.

Dès le 1er janvier 2002, seules les données déterminées selon cette norme seront reconnues.

NORME EUROPÉENNE

EN 442-1

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Décembre 1995

ICS 91.140.10

Descripteurs: appareil de chauffage indépendant, radiateur pour chauffage, convecteur, spécification, résistance mécanique, puissance thermique, marquage, étiquetage

Version française

Radiateurs et convecteurs - Partie 1 : Spécifications et exigences techniques

Radiatoren und Konvektoren - Teil 1 :
Technische Spezifikationen und Anforderungen

Radiators and convectors - Part 1 : Technical
specifications and requirements

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CEN le 1995-05-04. Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

Les Normes Européennes existent en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

Comité Européen de Normalisation
Europäisches Komitee für Normung
European Committee for Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

© 1995

Tous droits de reproduction et de communication sous toutes formes et par tous moyens, réservés au CEN et à ses membres pour tous pays.

Ref. No. EN 442-1:1995 F

Sommaire

	page
Avant-propos	2
0 Introduction	3
1 Domaine d'application	3
2 Références normatives	3
3 Définitions, symboles et unités de mesure	4
4 Traitement préliminaire et peinture	4
5 Tolérances dimensionnelles, résistance mécanique et solidité des appareils de chauffage	4
6 Puissance thermique	7
7 Données du catalogue	8
8 Marquage et étiquetage	10

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 130 "Corps de chauffe sans source de chaleur intégrée" dont le secrétariat est tenu par l'UNI.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 1996, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 1996.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.